



- Matériaux de construction non triés ou en grande quantité
- Résidus domestiques destinés à la collecte régulière
- Embarcations (pédalos, kayaks, etc.)
- Meubles, matelas, et autres objets encombrants
- Carcasses d'animaux
- Résidus verts
- Armes, explosifs, munitions.
- Solvants, diluants, goudrons, stucco
- Batteries automobiles
- Réservoirs d'essence vides
- Fibre de verre
- Vêtements
- Pesticides et fertilisants

* Le préposé a le pouvoir de refuser des matériaux ou des objets qui ne se trouvent pas sur cette liste.

La Ressourcerie

Aussi connu comme le « Dôme », il s'agit d'un lieu de réception d'objets neufs et usagés apportés par la population du territoire desservi par l'écocentre. Les meubles, électroménagers et objets divers sont par la suite offerts à faible coût pour les résidents. Ce projet permet de réduire l'empreinte environnementale en détournant les matières des sites d'enfouissement, mais aussi à fournir à la population une alternative écologique. Les revenus générés par le Dôme sont ultérieurement utilisés pour le développement de projets sociaux, environnementaux et communautaires.



Écocentre

LES BONS VOISINS



40 Chemin Sideline
Gore (QC)
J0V 1K0
www.cantondegore.qc.ca

Horaire

Samedi et Dimanche	9h00 à 16h30
Mercredi (mi-mai à mi octobre)	9h00 à 16h30
Jours fériés (mi-mai à mi-octobre)	9h00 à 16h30
Dôme	9h00 à 14h00

Qu'est-ce qu'un Écocentre?

L'écocentre est un endroit permettant la récupération et la valorisation de matières spécifiques en les détournant des sites d'enfouissement. Ce n'est donc pas un endroit où apporter ses ordures ménagères ou tout objet ou matière destinée à la collecte régulière.

Qui peut l'utiliser?

L'écocentre est accessible **gratuitement** pour l'ensemble des citoyens de la Municipalité du Canton de Gore, de Mille-Isles et de Wentworth. L'accès est réservé aux résidents particuliers et non aux entreprises, commerces ou entrepreneurs.

Comment se préparer ?

Il est important de **pré-trier les matériaux** avant votre visite et de s'assurer que ce sont des matières acceptées. Apportez une **preuve de résidence** (permis de conduire, compte de taxe ou d'hydro) ainsi qu'une **pièce d'identité avec photo**. La quantité de matières acceptée par visite est de **1,8m³**, soit l'équivalent d'une remorque 4x8x2 ou une boîte de camion (pick-up).



Matériaux de construction



- Bois et matériaux de bois
- Asphalte, béton, brique, céramique, pierres;
- Bardeaux
- Gypse et autres

Métaux



- Acier et Inox
- Aluminium
- Cuivre
- Laiton
- Ferraille diverse

Produits électroniques



- Ordinateurs, écrans, télévisions
- Imprimantes, photocopieurs
- Jeux vidéo et consoles
- Téléphones, répondeurs
- Lecteurs audio et vidéo (DVD, VHS)

Résidus domestiques dangereux (RDD)



- Huiles usagées (dans leur contenant d'origine)
- Filtres à huile
- Peintures à usage domestique
- Batteries acide/plomb
- Lampes fluocompactes



Pneus



- Sans les jantes
- Pneus d'automobiles et camionnettes

Propane



Fréon

- Réfrigérateur et congélateur
- Climatiseur et déshumidificateur
- Refroidisseur à vin
- Machine à glace



Matières recyclables

- Carton et papier

